



Mini-Val avril 2024

2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
819 657-4790 info@val-racine.com www.val-racine.com

Éclipse solaire totale



8 avril 2024

**Bienvenue au centre communautaire de Val-Racine
à compter de 13h30**

AGENDA AVRIL 2024

| | |
|---------------------|--|
| 5 avril | Vendredis libres au centre communautaire |
| 8 avril | Éclipse totale de soleil |
| 1 ^{er} mai | Collecte des encombrants |
| 7 mai | Séance ordinaire du conseil municipal 19h |
| 10 mai | Date limite pour remettre les Rallyes maison |

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| Offre d'emploi : 2 ^e employé de voirie | p. 2 |
| Travaux chemin St-Léon et stationnement | p. 2 |
| Implantation du compostage | p. 2 |
| Collecte des encombrants | p. 3 |
| Permis de brûlage | p. 3 |
| Abri d'hiver | p. 4 |
| Permis pour roulotte | p. 4 |
| Éclipse Totale | p. 4 |
| Vente au plus offrant | p. 4 |
| Informations Les Dynamiques | p. 4 |

OFFRE D'EMPLOI

« 2^e » EMPLOYÉ DE VOIRIE ET DE DÉNEIGEMENT

Poste régulier, à temps plein, 12 mois/année

POUR RENDRE VOTRE TRAVAIL PLUS AGRÉABLE

- Tous les équipements sont garés à l'intérieur d'un garage chauffé avec des portes automatiques et un système d'évacuation des Co2.
- Les équipements sont récents et bien entretenus.
- Tâches variées, flexibilité et autonomie dans l'organisation et l'exécution des tâches.

Pour combler le poste, vous devrez avoir les **qualifications** suivantes :

- ✓ Permis de conduite, classe 3 ou plus, avec bon dossier de conduite
- ✓ Expérience comme opérateur de camion de déneigement est un atout
- ✓ Expérience pour la conduite de machinerie lourde (excavatrice, niveleuse, camion etc.)
- ✓ Habilités en mécanique et en soudure
- ✓ Motivé pour le travail en équipe
- ✓ Autonomie, débrouillardise et sens de l'organisation

Salaires avantageux en fonction de l'expérience. Régime de retraite avec une contribution de l'employeur. Environnement de travail sain et budget pour l'achat d'outils.

Entrée en fonction le 6 mai 2024.

Faites parvenir votre C.V au plus tard le 11 avril 2024 à : info@val-racine.com



TRAVAUX CHEMIN ST-LÉON ET STATIONNEMENT

PAVL - Redressement - chemin St-Léon (Reconstruction de la chaussée et du pavage (village) et stationnement du centre communautaire.

La Municipalité a reçu seulement l'aide financière de 425 179 \$ au projet PAVL - Redressement pour le chemin St-Léon. Les travaux pour le stationnement du centre communautaire ne sont pas subventionnés. En raison d'un manque de fonds dans les programmes au volet Accélération (Franceville) et au volet soutien (Forêt-Enchantée), ces projets seront représentés en septembre prochain dans ces programmes pour une réalisation en 2025, si nous obtenons les subventions.

Les travaux de reconstruction du stationnement et du chemin St-Léon (partie pavé) vont débuter dans la semaine du 13 mai prochain et se poursuivre sur environ 4 à 6 semaines.

Il y aura des indications sur le chantier pour indiquer où circuler et où stationner pour venir au bureau et au centre communautaire.

IMPLANTATION DU COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

En décembre dernier la municipalité a annoncé qu'elle avait présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et elle a reçu la confirmation d'un montant de 9 000 \$ pour l'achat des bacs roulants (brun) et des bacs de cuisine.

Tous contribuables ayant une résidence, un chalet ou un commerce recevront sous peu une lettre leur indiquant les étapes pour l'implantation de cette nouvelle collecte de compost ainsi qu'un nouveau calendrier des collectes. Une équipe sera engagée par la municipalité afin de faire la distribution des bacs à chaque porte sauf pour le secteur Montagnais, où il y aura des bacs au site des conteneurs.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS - 1^{ER} MAI



Le 1^{er} mai, la collecte des gros rebuts sera effectuée de porte en porte sur tout le territoire de la municipalité de Val-Racine, **excluant le secteur Montagnais***.

Quelques jours avant la collecte, disposez vos gros rebuts devant votre propriété, mais non sur l'emprise du chemin. Les encombrants sont de gros objets dont on veut se départir, comme par ex. : des meubles, matelas, toilette défectueuse, pneu sans jante de roue, etc.

* **Les propriétaires du secteur Montagnais** (chemin de la Forêt-Enchantée, au Bois-Dormant, de la Détente et rang des Haricots) **recevront sous peu une lettre à ce sujet et à leur attention** (n'hésitez pas à nous contacter au bureau municipal si au cours de la semaine précédant le 15 avril, vous n'avez toujours pas reçu votre lettre). De plus, **aucun gros rebut ne doit** se retrouver près ou dans les conteneurs à déchets et à recyclage.

* **Les objets interdits lors de la collecte des encombrants sont :**

- ⇒ Les objets contenant des produits réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.) Il faut contacter le Ressourcerie du Granit au **1 819 583-6615** pour la cueillette sans frais de ceux-ci.
- ⇒ **Pour les résidus domestiques dangereux (pots de peinture, piles, huiles usées, etc.), la cueillette se fera vers la mi-août. Nous vous transmettrons des précisions à ce sujet dans les prochains mois.**

Nous vous rappelons cet extrait de l'article 77 du règlement no 289 concernant le bon ordre et la paix publique.

« Il est interdit à toute personne de jeter, de déposer ou d'abandonner, ou de permettre qu'il soit jeté, déposé ou abandonné, des débris de construction, de démolition ou des déchets dans un endroit public, dans un endroit privé qui n'est pas le sien ou dans un conteneur non prévu à cette fin. »



L'amende s'élève à 500 \$ pour les contrevenants



PERMIS DE BRÛLAGE ET PRÉVENTION DES FEUX DE BROUSSAILLE

Du 1^{er} avril au 15 novembre, si vous désirez faire un feu pour détruire un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, vous devez au préalable faire la demande d'un permis de brûlage qui vous sera émis gratuitement.

Composez le **819 657-4790** durant les heures d'ouverture du bureau municipal (du lundi au mercredi de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h. En dehors des heures d'ouverture du bureau, veuillez appeler le conseiller municipal Serge Delongchamp au **819 657-4402**.

FEUX DE BROUSSAILLE OU DE FORÊT : POURQUOI LA PRÉVENTION EST-ELLE SI IMPORTANTE?

Chaque année, plusieurs incendies de forêt trouvent leur origine dans un feu échappé, que ce soit un feu de camp ou un brûlage de rebut. À titre d'exemple, de simples mégots de cigarette jetés par terre provoquent en moyenne 80 incendies de forêt par année au Québec. À l'automne 2021, par temps sec, un feu de broussaille à Val-Racine s'est propagé et a nécessité l'intervention des pompiers de Notre-Dame-des-Bois.

Ne prenez pas de risque! Avant de demander un permis de brûlage, consultez le <https://sopfeu.qc.ca/cartes/> qui indique le niveau du danger d'incendie en vigueur. Le site de la SOPFEU fournit également une foule d'informations essentielles dont le choix de l'emplacement pour votre feu de brûlage, la nécessité d'avoir toujours de l'eau à portée de la main et les dangers réels d'allumer un feu lorsque les vents soufflent à plus de 20 km/h, etc.



ABRI D'HIVER

La date limite pour démanteler votre abri d'hiver est le 1^{er} mai



N'OUBIEZ PAS DE FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS POUR INSTALLER UNE ROULOTTE !

- ✓ L'installation d'une roulotte est autorisée dans certaines zones spécifiques
- ✓ Un permis d'usage temporaire doit être demandé auprès de la municipalité afin d'obtenir l'autorisation.



BIENVENUE À L'ÉCLIPSE TOTALE

Tout le monde le sait, lundi prochain, le 8 avril vers 15h23 il y aura une éclipse solaire totale sur une partie privilégiée du Québec. Ici, à Val-Racine, nous sommes exactement sur le parcours de cet événement rarissime.

À cette occasion, vous êtes toutes et tous conviés, parents, enfants, grands-parents et autres, au centre communautaire à compter de 13h30 à assister en direct, sur le grand écran de 10' à la présentation par les animateurs professionnels de l'ASTROlab de ce que vous ne verrez qu'une fois dans votre vie.

Des lunettes spéciales seront fournies aux participants pour la partie extérieure de l'activité.

Rafraîchissements et collations seront servis.

VENTE AU PLUS OFFANT

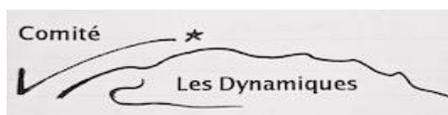


La municipalité de Val-Racine veut se départir de :

- ⇒ 6 luminaires suspendus
- ⇒ 2 ensembles de téléphones : Panasonic avec répondeur (3 combinés) et V-Tech (2 combinés)
- ⇒ Système de son JVC, 3 lecteurs CD et 2 lecteurs cassettes
- ⇒ Porte de garage : environ 14' x 12' avec rails - sans le moteur



Vous avez jusqu'au 25 avril à 11 h pour manifester votre intérêt. Pour ce faire, votre nom, vos coordonnées téléphoniques ainsi que le montant soumissionné doivent nous être remis dans une enveloppe cachetée. Si vous désirez plus d'une offre, il faut faire vos soumissions dans des enveloppes séparées. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers le, la ou les soumissionnaire(s). Pour plus d'informations concernant la porte de garage, vous pouvez nous contacter au bureau.



INFORMATIONS LES DYNAMIQUES

Rallye maison : N'oubliez pas de remettre vos réponses pour le 10 mai.

Marché aux Puces : Pour cause de travaux dans la cour du centre communautaire, le comité Les Dynamiques se voit contraint à remettre à plus tard son projet de tenir une journée de Marché aux Puces qui devait se tenir le 8 juin.

À la suite de notre réunion du comité du 2 mai, le comité décidera à quelle journée ce bazar sera remis.

Merci de votre compréhension.